

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

LIVRET D'INFORMATION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse et la Direction Académique de l'Éducation nationale.

L'aménagement horaire en Danse est possible du CE2 à la Terminale.

Ce cursus permet aux élèves de conjuguer les études générales et les études artistiques qui sont, pour la majorité, intégrées à la journée scolaire ; il est à noter que, selon les spécialités et les niveaux, certains cours peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux élèves admis en Classes à Horaires Aménagés, sous réserve de démarches spécifiques des familles auprès de la Direction Académique de l'Éducation Nationale (renseignements auprès de l'établissement d'origine de l'élève).

Ces élèves sont exonérés de frais de scolarité. Seuls les frais de dossier sont perçus chaque année.

« Les classes à horaires aménagés danse offrent à des élèves motivés par cette activité la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (...) La danse, comme les autres arts, participe à la construction de la personnalité, développe la culture personnelle, la capacité de concentration et de mémoire. Les prolongements attendus de cette formation sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, publiée par le ministère de la culture »

Circulaire N° 2007-020, du 18 janvier 2007

ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse
17 rue Larrey
31000 Toulouse

Contact : 05 61 22 28 61 / crr.ha@mairie-toulouse.fr

Enseignement général	Établissement scolaire	
École élémentaire	Ecole élémentaire Lakanal 7 place de la Daurade 31000 Toulouse	CE2
	05 61 21 43 39 ce.0312292y@ac-toulouse.fr	CM1
		CM2
Collège	Collège Michelet Annexe 17 rue Larrey 31000 Toulouse 05 61 21 99 71 710311631E@ac-toulouse.fr	6 ^{ème}
		5 ^{ème}
		4 ^{ème}
		3 ^{ème}
Lycée	Lycée Saint-Sernin 3 place Saint-Sernin 31000 Toulouse 05 34 44 11 80 contact.stsernin@ac-toulouse.fr	2 ^{nde}
		1 ^{ère}
		Term.

CURSUS

CHAD PRIMAIRE

Cette filière est accessible à partir du CE2.

Elle s'organise sur 3 après-midis (lundi, mardi et vendredi).

Le Conservatoire propose un enseignement associant la danse classique et la danse contemporaine et des cours de Formation Musicale spécifique.

Le volume horaire hebdomadaire de l'enseignement chorégraphique varie en fonction des niveaux.

L'enseignement général est dispensé à l'École Élémentaire Lakanal, située place de la Daurade.

L'enseignement artistique se déroule dans les locaux du Conservatoire, site Larrey et à l'Espace Danse, 12 place Saint-Pierre.

Les différents déplacements sont encadrés.

	CE2	CM1	CM2
Danse classique	2h	2h30	3h
Danse contemporaine	1h	1h	2h
Formation Musicale	1h	1h	1h

CHAD COLLÈGE

Les admissions sont possibles de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sous réserve de places disponibles dans le niveau souhaité.

Les candidats doivent choisir leur dominante (classique ou contemporaine) ; toutefois, ils sont évalués dans les deux disciplines avec un regard plus appuyé sur la dominante choisie.

A l'issue des épreuves, le jury peut être amené à proposer une dominante différente de celle initialement choisie par le candidat.

Pour une entrée en 6^{ème}, le niveau exigé est celui d'une entrée en 2^{ème} cycle de danse.

Ce cycle marque le début du cursus dans une dominante chorégraphique : danse classique ou danse contemporaine. Les élèves reçoivent néanmoins un enseignement complémentaire dans la discipline qui n'est pas leur dominante et, en fin de cycle, un enseignement en danse jazz.

Conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre édité par le Ministère de la Culture, le nombre de cours et le volume horaire de pratique chorégraphique est progressif en fonction de l'âge et du niveau de chaque classe.

Les élèves bénéficient d'un cours de Formation Musicale spécifique hebdomadaire.

Les cours assurés par le Conservatoire sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

En fonction des niveaux et des effectifs, certains cours peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

Les locaux du Collège Annexe Michelet sont situés dans l'enceinte du Conservatoire – site Larrey.

L'enseignement artistique est dispensé à l'Espace Danse du Conservatoire, 12 place Saint-Pierre.

Les différents déplacements sont encadrés.

Le collège Michelet ne dispose pas d'internat.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : apec.crr.toulouse@gmail.com

FILIERE S2TMD LYCÉE

La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) s'adresse à des élèves motivés possédant des compétences artistiques avérées dont le niveau est vérifié lors de tests spécifiques.

Cette filière se décline en deux phases :

- une seconde générale offrant un enseignement optionnel « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »
- un cycle terminal : 1^{ère} et terminale S2TMD menant à un baccalauréat technologique

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur (Conservatoires supérieurs français ou étrangers, Pôles supérieurs, Universités) et ouvre aux métiers du spectacle vivant.

Les élèves admis en 2nde option TMD ont pour vocation de poursuivre leur scolarité en 1^{ère} S2TMD : toutefois, à l'issue de cette classe de 2nde, les élèves, après avis des équipes pédagogiques, intègrent la 1^{ère} S2TMD ou sont réorientés dans un autre type de 1^{ère} ; ils peuvent aussi demander une orientation vers un autre baccalauréat.

La 1^{ère} S2TMD est accessible sur tests d'entrée et dans la limite des places disponibles, aux candidats n'ayant pas suivi la 2nde option TMD.

Les élèves intègrent un cursus chorégraphique de niveau 3^{ème} cycle dans une des trois dominantes proposées complétée par des UV complémentaires obligatoires :

Dominante classique

- un enseignement en danse contemporaine
- un enseignement en danse jazz
- pratiques chorégraphiques
- culture chorégraphique
- Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Formation Musicale spécifique
- Analyse Musicale en 1^{ère} S2TMD

Dominante contemporaine

- un enseignement en danse classique
- un enseignement en danse jazz
- pratiques chorégraphiques
- culture chorégraphique
- Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Formation Musicale spécifique
- Analyse Musicale en 1^{ère} S2TMD

Dominante jazz

- un enseignement en danse classique
- un enseignement en danse contemporaine
- pratiques chorégraphiques
- culture chorégraphique
- Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD)
- Formation Musicale spécifique
- Analyse Musicale en 1^{ère} S2TMD

Le nombre de cours et le volume horaire de pratique chorégraphique est progressif en fonction de l'âge et du niveau de chaque classe en adéquation avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre édité par le Ministère de la Culture.

Les élèves bénéficient d'aménagements horaires.

Les cours assurés par le Conservatoire sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

Le lycée Saint-Sernin dispose d'un internat pour filles et garçons fermé du vendredi soir au lundi matin. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter l'administration du lycée.

En raison de cours dispensés au CRR le samedi, il est nécessaire de prévoir une solution d'hébergement pour le vendredi soir. L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans cette démarche : apec.crr.toulouse@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

CHAD PRIMAIRE

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Il est nécessaire de fournir le bulletin scolaire du premier semestre ou des deux premiers trimestres de l'année en cours :

- soit par courrier postal : Ecole élémentaire Lakanal – recrutement HA
17 place de la Daurade – 31000 Toulouse
- soit par courrier électronique : ce.0312292y@ac-toulouse.fr

➤ Recrutement

Entrée en CE2

Les aptitudes et la motivation des candidats sont évaluées lors de tests spécifiques.

Ces tests ne nécessitent aucune connaissance ; ils permettent de déceler le rapport qu'entretient l'enfant avec la musique, l'espace et le groupe.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Entrée en CMI, CM2

Le Conservatoire organise des tests spécifiques lors d'un cours collectif.

Tous les candidats, y compris les élèves déjà scolarisés au Conservatoire, doivent se présenter à ces tests.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant). Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

CHAD COLLÈGE

➤ Inscriptions

Les candidatures doivent s'effectuer parallèlement auprès des deux établissements partenaires comme suit :

- 1- inscription auprès du [Collège Michelet](#)
- 2- inscription en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire en cours

➤ Recrutement

Le Conservatoire organise un test d'entrée sous la forme d'un cours de danse. Il est tenu compte de l'âge et du niveau des candidats.

Les convocations sont adressées par courrier électronique. Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant). Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

FILIÈRE S2TMD LYCÉE

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Les candidats doivent faire parvenir les bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, à l'adresse suivante :

- soit par courrier postal : Lycée Saint-Sernin – recrutement TMD
3 place Saint-Sernin – 31000 Toulouse
- soit par courrier électronique : contact.stsernin@ac-toulouse.fr

➤ Recrutement

Trois dominantes sont proposées : classique, contemporain et jazz.

Les candidats peuvent se présenter dans une ou plusieurs dominantes, à préciser lors de la pré-inscription.

Épreuves de Danse

Les candidats sont invités à présenter une composition personnelle d'une durée d'1mn30 environ, sur une musique de leur choix.

Pour une entrée en 2^{nde}, le niveau attendu est celui d'une entrée en 3^{ème} Cycle.

Pour une entrée en 1^{ère}, le niveau attendu est celui d'un 3^{ème} Cycle confirmé.

L'épreuve est suivie d'un entretien de motivation.

Épreuves de Formation Musicale

Les candidats retenus dans la section seront évalués ultérieurement pour être intégrés dans un cours adapté.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant). Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

L'admission définitive n'est prononcée qu'après l'avis favorable du conseil de classe du collège au troisième trimestre ou au second semestre.